

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 173

présenté par

M. Gosselin, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Boucard, M. Kamardine, Mme Duby-Muller, M. Di Filippo, M. Viala, Mme Kuster, M. Fasquelle, M. Pauget, M. Reiss et Mme Poletti

-----

**ARTICLE 10**

À la seconde phrase de l'alinéa 16, après le mot :

« plus »,

insérer les mots :

« , aux fruits et légumes dont l'emballage plastique permet d'allonger la durée de conservation, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à maintenir les emballages plastiques permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire des fruits et légumes.

En France, 10 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année du notamment à une problématique de conservation. Ainsi le conditionnement dans lequel les fruits et légumes sont emballés est directement lié à la durée pendant laquelle les denrées sont consommables. A titre d'exemple, un emballage plastique peut permettre d'allonger la durée de conservation des aliments entre 2 à 10 jours de DLC suivant les produits.

Ainsi, cet amendement vise à permettre une conservation plus longue des denrées pour limiter les risques de gaspillage alimentaire.